

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SAINTE MARIE DE RE**

2025 - 9

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE VINGT-SEPT FÉVRIER à 14h,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Sainte-Marie de Ré, sous la présidence de Mme RONTÉ Isabelle en l'absence de Mme VERGNON Gisèle.

Nombre de membres du C.C.A.S en exercice : 9

Nombre de membres du C.C.A.S présents : 6

Date de la convocation : 14 février 2025

PRÉSENTS : Martine ARGENTI, Béatrice BALLEY, Laure COTTET, Louis GENDRE, Janine PERRAIN, Isabelle RONTÉ

ABSENTS EXCUSÉS : Didier GUYON, Dominique LEVAUX-THOMAS qui a donné pouvoir à Laure COTTET et Gisèle VERGNON qui a donné pouvoir à Isabelle RONTÉ,

Madame Isabelle RONTÉ après avoir vérifié que le quorum est atteint, ouvre la réunion

Secrétaire de séance : Béatrice BALLEY

Aucune observation n'étant émise sur le précédent compte-rendu, l'ordre du jour est abordé.

* * * *

IV. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Règle de vote des Budgets Primitifs :

Le budget est voté par l'assemblée délibérante de la collectivité. La tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3500 habitants. Après le débat, mais avant le vote, les membres de l'assemblée doivent recevoir le budget et ses annexes. L'ordonnance du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'aménagement des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales allège le contenu des documents préparés par les exécutifs locaux. Les budgets des collectivités doivent toujours être votés en équilibre réel et sincère et suivant un calendrier établi par la loi (avant le 15 avril, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée). La section de fonctionnement est d'abord adoptée, avant la section d'investissement. Les budgets sont votés par chapitres ou, si l'assemblée délibérante le décide, par articles à l'intérieur de chaque section.

Mme Isabelle RONTÉ, Vice-Présidente du CCAS, propose une présentation des grandes lignes du Budget Primitif 2025.

Les prévisions de la section de fonctionnement s'équilibrent à la somme globale de 27 400 €

Après avoir entendu l'exposé et la proposition de Mme Isabelle RONTÉ,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

A L'UNANIMITÉ avec 8 votes POUR

- **APPROUVE** le budget primitif 2025 tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus,

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 03 mars 2025

La Présidente du C.C.A.S.

Gisèle VERGNON

